

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 188/2022

A la société AKULA AFRICA Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'impression et livraison des bulletins scolaires et des diplômes d'Etat de l'année scolaire 2019-2020, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel « EPSP », pour un montant total hors taxe de Francs Congolais vingt un milliards septante-neuf millions quatre cent mille huit cent soixante-deux (CDF 21 079 400 862) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 25/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général/a.i